



## Communiqué

**Les passeports vaccinaux doivent respecter les principes les plus rigoureux de protection de la vie, selon les gardiens canadiens de la vie privée**

**Le 20 mai 2021** – La protection de la vie privée devrait être au cœur des préoccupations des gouvernements et des entreprises qui envisagent d'utiliser des passeports vaccinaux relatifs à la COVID-19 comme moyen d'aider les Canadiens à reprendre une vie normale, affirment les gardiens de la vie privée du Canada.

Les passeports vaccinaux permettraient aux gens de voyager et de se rassembler de nouveau, et ils pourraient favoriser la reprise économique tout en protégeant la santé publique. Cependant, les personnes seraient alors tenues de divulguer des renseignements personnels sur leur santé, c'est-à-dire leur situation sur le plan de la vaccination ou de l'immunité, en échange de la possibilité d'avoir accès à des biens et services, comme un repas au restaurant, un événement sportif ou un voyage en avion.

« Bien que cela puisse en soi présenter de grands avantages sur le plan de la vie publique, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un empiètement sur les libertés civiles qui ne devrait être envisagé qu'après un examen attentif », déclarent les commissaires à la protection de la vie privée et les ombudsmans fédéraux, provinciaux et territoriaux dans une déclaration conjointe publiée aujourd'hui. « Les passeports vaccinaux doivent être élaborés et mis en œuvre dans le respect des lois applicables sur la protection de la vie privée, poursuivent-ils dans la déclaration. Ces passeports doivent également intégrer les pratiques exemplaires en la matière pour assurer le niveau le plus élevé de protection en fonction de la sensibilité des renseignements personnels sur la santé qui seront recueillis, utilisés ou communiqués. »

La déclaration (ci-jointe) a été adoptée lors de la réunion annuelle des gardiens fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée qui a eu lieu le 18-19 mai par téléconférence. Le commissaire de Nunavut, Graham Steele, y a participé d'Iqaluit.

**Renseignements:**

Graham Steele, Commissaire de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée de Nunavut

(867) 222-4008 (cellulaire)

[comm@atipp-nu.ca](mailto:comm@atipp-nu.ca) (courriel)